

Bridging the Gap II / Comblent l'Écart II (BtG-II)

Espaces d'apprentissage et de formation (EAF) 2018-2019

Formation en ligne n°8 : Accès universel à l'emploi

27 mars 2019 – 11 :30 CET (heure de Bruxelles)

1 – SUJET DE LA FORMATION

Accès universel à l'emploi : intégrer l'inclusion du handicap pour garantir le droit au travail et à l'emploi des personnes vivant avec un handicap.

2 – PUBLIC CIBLE

Le cycle de formations en ligne s'adresse aux trois groupes cibles du projet, à savoir :

1. Les professionnels de la coopération (par ex. : agences de coopération, Délégations de l'UE, ONG, etc.)
2. Les institutions nationales et locales des pays partenaires de Comblent l'Écart
3. Les organisations des représentants des personnes vivant avec un handicap (OPH)

3 – CONTENU, STRUCTURE ET DUREE DE LA SESSION

Selon la Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap (CDPH), les personnes vivant avec un handicap ont le droit de travailler sur un pied d'égalité avec les autres. L'article 27¹ de la Convention relative aux droits des personnes vivant avec un handicap oblige les États parties à prendre des mesures appropriées pour préserver et promouvoir l'exercice du droit des personnes vivant avec un handicap au travail, notamment en interdisant la discrimination fondée sur le handicap en ce qui concerne toutes les questions relatives à l'emploi.

L'emploi est essentiel pour maintenir les moyens de subsistance et constitue un facteur crucial pour l'inclusion dans les sociétés. Avoir un travail est une caractéristique essentielle de l'existence humaine et, dans de nombreuses

¹ [Article 27 de la CDPH](#)

sociétés, la capacité de travailler est considérée comme l'un des moyens les plus importants permettant aux individus d'apporter leur contribution individuelle à leurs communautés². Les personnes vivant avec un handicap se heurtent à des obstacles liés à l'inaccessibilité des informations et de l'environnement physique, notamment les transports, le logement et les lieux de travail. Les employeurs présument également souvent que les coûts liés à la mise en œuvre d'aménagements raisonnables pour les employés handicapés sont prohibitifs.

Bien que les lois nationales, régionales et internationales en vigueur et malgré l'engagement des organismes internationaux et des organisations de personnes vivant avec un handicap (OPH), les personnes vivant avec un handicap du monde entier continuent trop souvent à se voir refuser le droit au travail. Les statistiques indiquent que les taux de chômage, de sous-emploi et d'inactivité économique chez les personnes vivant avec un handicap ont tendance à être beaucoup plus élevés que ceux des autres travailleurs³.

En outre, le coût de l'exclusion pèse sur l'ensemble des sociétés, principalement en termes de perte de diversité, avec des impacts significatifs sur l'économie. Selon une étude réalisée par l'Organisation internationale du Travail en 2009, le coût de l'exclusion des personnes vivant avec un handicap pourrait représenter entre 1 et 7% du produit intérieur brut d'un pays⁴.

L'intégration des stratégies d'inclusion du handicap dans les processus de développement existants est un moyen de garantir les droits des personnes vivant avec un handicap en termes de travail et d'emploi. Au-delà de la législation, le droit au travail des personnes vivant avec un handicap peut être poursuivi par différentes approches, notamment la formulation de politiques, des programmes spécifiques, des services financiers accessibles et inclusifs, la garantie de l'accessibilité et la sensibilisation.

Le webinaire mettra en lumière les obstacles auxquels les personnes vivant avec un handicap sont confrontées dans leur accès au travail, telles que le manque d'égalité des chances en matière d'éducation et de formation, les stéréotypes culturels et l'inaccessibilité des informations et de l'environnement physique. La session explorera également les stratégies et mesures pouvant inclure le

² [Nations Unies Handicap et Emploi.](#)

³ [Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales : fiche de renseignements sur le handicap et l'emploi.](#)

⁴ Sebastian Buckup, « Le prix de l'exclusion : conséquences économiques de l'exclusion des personnes vivant avec un handicap du monde du travail », Document de travail n° 43 sur l'emploi de l'Organisation internationale du Travail (2009).

handicap qui peuvent être prises pour promouvoir les opportunités d'emploi et l'avancement professionnel des personnes handicapées. Celles-ci incluent l'intégration du handicap dans les plans de développement nationaux, la mise en place de programmes d'emploi assisté, le micro-financement et la garantie de l'accessibilité à l'information, aux TIC, aux services publics, aux installations et aux transports.

Structure de la session

- **Introduction 5/10 mins**
- **Présentation 40/50 mins** – Présentation de l'expert
- **Session questions & réponses 30/40 mins** – Débat

La formation dure 1.5 heures.

4 – SUGGESTIONS DE LECTURE POUR LES PARTICIPANTS

- 2009 Sebastian Buckup, [« Le prix de l'exclusion : conséquences économiques de l'exclusion des personnes handicapées du monde du travail »](#), Document de travail sur l'emploi n ° 43 de l'Organisation internationale du Travail. *(Uniquement version anglaise)*
- 2014 Organisation internationale du travail (OIT) : [Assurer l'égalité des chances des personnes handicapées en matière d'emploi par la législation : principes directeurs](#). *(Anglaise, Espagnol)*
- 2014 Organisation internationale du Travail (OIT) : [Le monde des affaires est inhabituel : Rendre les lieux de travail inclusifs pour les personnes handicapées](#). *(Uniquement version anglaise)*
- 2015 Organisation internationale du travail (OIT) : [Travail décent pour les personnes handicapées : promotion des droits dans l'agenda mondial du développement](#). *(Anglaise, Espagnol)*
- 2017 Commission européenne : [Rapport d'avancement sur la mise en œuvre de la stratégie européenne pour les personnes handicapées \(2010 - 2020\)](#). *(Uniquement version anglaise)*
- 2018 Commission européenne, DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion : [Examen par les pairs sur « L'évaluation de la capacité de travail et l'emploi des personnes handicapées »](#). *(Uniquement version anglaise)*
- 2018 Commission européenne, DG Emploi, Affaires sociales et Inclusion : [Le rôle des services de l'emploi ciblés pour les personnes handicapées](#). *(Uniquement version anglaise)*
- Nations Unies : [Boîte à outils sur le handicap en Afrique : Le droit des personnes handicapées au travail](#).

- Version facile à lire des Nations Unies : [Rapport sur le droit des personnes handicapées au travail](#). (Uniquement version anglaise)

5 – OBJECTIFS DE LA FORMATION

À la fin de cette session, les participants devraient avoir une bonne compréhension du droit au travail et à l'emploi des personnes vivant avec un handicap et des outils pratiques permettant de lever les obstacles et de promouvoir des stratégies d'intégration.

Le cycle de formation du webinaire ne délivre un certificat de participation qu'aux personnes qui assisteront à au moins 75% des webinaires (c'est-à-dire 9 sur 12) et répondront au sondage d'évaluation.

6 – LANGUES ET CALENDRIER

La formation est structurée en trois sessions séparées en anglais, espagnol et français :

Langues	Date et heure	Formateur	Modérateur
Anglais	25 mars 2019 à 14 :30 CET (heure de Bruxelles)	STEFAN TRÖMEL, Senior Disability Specialist ILO	Alessia Rogai, Coordinatrice de la Gestion des Connaissances de BtG-II
Espagnol	25 mars 2019 à 16 :00 CET (heure de Bruxelles)	Sabina Lobato, Director of Employment, Training, Projects and Agreements, ONCE Foundation	Carmen Serrano, Chargée de Communication BtG-II
Français	27 mars 2019 à 11 :30 CET (heure de Bruxelles)	Francesca Randazzo, Référénte technique emploi et insertion économique, HI	Federico Martire, Directeur du projet BtG-II

7 – ENREGISTREMENT

[Cliquez ici](#) pour vous inscrire à la session. Une fois inscrit(e) vous recevrez un message de confirmation avec le lien pour joindre la session à la date et à l'heure spécifiées. Le lien est renvoyé aussi un jour avant la formation.

Dans le cas où la participation en ligne ne soit pas possible, les participants peuvent joindre la session par téléphone : **+44 330 221 9922**

Audio PIN : Disponible après connexion à la session

Webinar ID : 895-026-531



En alternative, vous pouvez télécharger l'application du portail GoToWebinar pour GSM ou tablette [en cliquant ici](#).

Les participants qui atteignent un taux d'au moins 75% de participation aux sessions du cycle de formation et qui répondent au questionnaire d'évaluation recevront un **Certificat de Participation**⁵.

8 – QU'EST-CE QUE C'EST COMBLER L'ÉCART ?

[Bridging the Gap II / Comblent l'Écart II \(BtG-II\)](#) est une initiative financée par l'Union européenne, coordonnée par la Fondation Internationale et Ibéro-Américaine de Administration et Politiques Publiques (FIIAPP – Coopération Espagnole) et réalisée en partenariat avec l'Agence Espagnole de Coopération au Développement (AECID), l'Agence Autrichienne de Développement (ADA), l'Agence Italienne de Coopération au Développement (AICS), le Forum Européen du Handicap et le Consortium International de Développement et Handicap (IDDC). Le Bureau du Haut-Commissariat de Nations Unies pour les Droits Humains et le Ministère des Affaires Étrangères de la Finlande participent à l'initiative en qualité d'observateurs.

Comblent l'Écart vise à contribuer à l'inclusion socio-économique, à l'égalité et à la non-discrimination des personnes vivant avec un handicap par le biais de politiques publiques et institutions plus inclusives et responsables. Le projet est une réponse coordonnée à la volonté de rendre la coopération au développement accessible à et inclusive des personnes vivant avec un handicap, ce qui est une obligation pour l'Union européenne et ses États membres en tant que parts de la Convention sur les Droits des Personnes vivant avec un handicap. Le projet veut produire des effets positifs dans l'amélioration de l'inclusion sociale et dans la promotion des droits des personnes vivant avec un handicap.

Comblent l'Écart aide à considérer le handicap comme une thématique transversale dans la coopération internationale et supporte cinq pays bénéficiaires (à savoir le Burkina Faso, l'Équateur, l'Éthiopie, le Paraguay et le Soudan) dans la planification et dans la mise en œuvre de politiques et services publics inclusifs.

⁵ Le questionnaire est envoyé par courriel après le séminaire à tous les participants. 75% du cycle de formation correspond à 9 sur 12 sessions



Projet financé par
l'UNION EUROPÉENNE



Le projet est financé par l'UE dans le cadre de l'Instrument de Coopération au Développement, Programme Thématique « Biens publics et défis mondiaux » et est en ligne avec le Consensus Européen sur le Développement « Notre Monde, Notre Dignité, Notre Avenir ».

Pour plus information :

[BtG-II Site web](#)

[BtG-II Page Facebook](#)

[BtG-II sur Twitter](#)

[BtG-II Page YouTube](#)

[BtG-II sur Flickr](#)

Tous les vidéos de nos webinaires sont disponibles en ligne sur notre [chaîne YouTube](#). Vous pouvez également les trouver séparées par langue: [anglais](#), [français](#) et [espagnol](#).

Pour plus de renseignements veuillez contacter :

Federico Martire, Directeur du Projet

Fondation Internationale et Ibéro-Américaine de Administration et Politiques Publiques (FIIAPP – Coopération Espagnole)

C/Almansa, 105, 2ème étage

28040 Madrid (Espagne)

Tel.: (+34) 911 81 33 13 - Fax. (+34) 91 535 27 55.

E-mail: info@bridgingthegap-project.eu – federico.martire@fiiapp.es

Alessia Rogai, Coordinatrice de la Gestion des Connaissances

Consortium International Handicap et Développement (IDDC)

Rue de l'Industrie 10

B-1000 Brussels (Belgique)

Tel : +32 (0)2 893 24 90

E-mail: kms@bridgingthegap-project.eu – alessia.rogai@iddcconsortium.net

